

CONSEIL MUNICIPAL

Commune
de Chepniers

Séance du 02 mars 2026
à 14h30
à la Mairie

Le Conseil Municipal de la commune de CHEPNIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil en mairie, le 2 mars deux mille vingt six à 14h30, sous la présidence de M. Thierry CLEMENCEAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- CLEMENCEAU Thierry,
- MICHONNEAU Michelle,
- PAGNOUX Mario,
- LANDREAU Valérie,
- LESTANG Jean-Marie,
- JAGOU Guylaine,
- THOUVENIN Nadia,
- CAMOUSSEIGT Jean-Michel
- DUPRÉ Sandrine

ÉTAIENT ABSENTS :

AILLET Alexandre
MAHAUT Solène
METAYER Florence
CORNIL Christine

SOMMAIRE

Approbation du PV de la réunion du 19 janvier 2026.

DÉLIBÉRATIONS :

<u>2026DE0008</u> – Admission en non valeur de produits 2024 et 2025 irrécouvrables.....	3
<u>2026DE0009</u> – Validation du nom des voies et numérotation	3
<u>2026DE0010</u> – Proposition d'acquisition des parcelles cadastrées section AI n°299, 300 et 312	3
<u>2026DE0011</u> – Autorisation d'entreprendre des travaux de réfection du local commercial de l'ancienne agence postale.....	4
<u>2026DE0012</u> – Participation financière à la réouverture de la piscine intercommunale de Montlieu-La-Garde et mise en place d'un tarif préférentiel pour les habitants.....	4
INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :	5

Monsieur le Maire propose Valérie Landreau comme secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

2026DE0008: Admission en non valeur de produits 2024 et 2025 irrécouvrables

M. le Maire informe le conseil que Monsieur le comptable public de Jonzac a transmis une liste d'admission en non-valeur pour un montant total de 92,37 € pour 3 tiers, dont 92,37 € pour des créances irrécouvrables concernant l'année 2024 et 2025.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

2026DE0009: Validation du nom des voies et numérotation

Par délibération du 1er février 2024, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de valider, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au Conseil Municipal de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe de la présente délibération), d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, d'adopter les dénominations comme indiquées sur la liste jointe en annexe.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de valider les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

La liste des nouvelles appellations des voies est annexée.

2026DE0010: Proposition d'acquisition des parcelles cadastrées section AI n°299, 300 et 312

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à son entretien avec le propriétaire, seule les parcelles cadastrées section AI n°299, 300 et 312, situées entre le restaurant communal et la mairie, sont à vendre.

Pour informations les 3 parcelles sont en zone N avec une surface totale de 2184m².

Ces parcelles présentent un intérêt stratégique pour la commune, notamment en raison de leur situation géographique centrale et de leur proximité immédiate de l'école et de la mairie. Leur acquisition permettrait notamment :

- d'assurer une maîtrise foncière cohérente du secteur ;
- de sécuriser les abords des bâtiments communaux (restaurant) ;
- d'envisager des aménagements (chemin piétonnier entre l'école et le lotissement, stationnement pour le restaurant, etc...)

Après examen de la situation et considérant l'intérêt communal de cette acquisition, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de proposer un prix d'achat à 6000 € soit 1000 € en dessous de la proposition du prix de vente demandé par le propriétaire qui était de 7000 €.

2026DE0011: Autorisation d'entreprendre des travaux de réfection du local commercial de l'ancienne agence postale.

Comme évoqué lors de la réunion du conseil municipal du 19 janvier 2026, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que des travaux de réfection du local commercial situé dans le bâtiment de l'ancienne poste doivent être faits avant de pouvoir le proposer à la location. Des devis ont été demandés aux entreprises suivantes :

TRAVAUX ANCIENNE POSTE

N° DEVIS	ENTREPRISE	LOT	MONTANT
D 2602001	BOURDEAU VIECELI	Plâtrerie / sol / peinture	10 396,20 €
D 2602001	BOURDEAU VIECELI	Menuiserie châssis coulissant	1 344,00 €
D 2769	ERIC TAILLEUR	Pompe à chaleur	3 064,93 €
D 22 01 2026	LESTANG FREDERIC	Plancher (dalle béton)	3 088,67 €
D 01583	MARRIER JEROME	Électricité	4 302,00 €
Total			22 195,80 €

Le montant total des travaux est en dessous de la prévision budgétaire qui était établie à 25 000 €

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide d'accepter les devis pour un montant Total net de 22195,00 € et autorise Monsieur le Maire à faire entreprendre les travaux.

2026DE0012: Participation financière à la réouverture de la piscine intercommunale de Montlieu-La-Garde et mise en place d'un tarif préférentiel pour les habitants

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception d'un courrier émanant de la mairie de Montlieu-La-Garde, exposant les difficultés rencontrées et sollicitant une participation financière de la commune.

La piscine de Montlieu-La-Garde n'a pas pu ouvrir lors de la saison 2025, ce qui a suscité un mécontentement de la population et mis en évidence l'attachement du territoire à cet équipement. La commune souhaite toutefois œuvrer à sa réouverture cet été, sous réserve d'une remise en état à un coût raisonnable.

Malgré une amélioration de la situation financière communale en 2025, l'équilibre budgétaire de la piscine reste fragile. Un investissement d'au moins 90 000 € est nécessaire, pour un retour estimé à environ 20 000 € (subventions pour l'accueil des scolaires et recettes d'entrées).

Dans ce contexte, une nouvelle formule de financement est proposée aux communes intéressées : une participation de 4 € par habitant au coût de fonctionnement de la piscine. En contrepartie, les habitants concernés bénéficieraient de tarifs préférentiels à l'entrée, fixés à 2 € pour les adultes et 1,50 € pour les enfants.

A l'unanimité des membres présents le conseil municipal décide d'**accepter** la demande sur le principe, mais estime que les informations fournies sont insuffisantes pour pouvoir se prononcer en l'état, et de ce fait **décide** de ne pas statuer sur cette demande de participation financière et d'attendre la transmission de la convention « type », accompagnée de ses modalités détaillées et d'informations complémentaires.

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES :

Organisation des élections municipales:

Établissement du bureau de vote pour couvrir la plage 8h-18h

Président du bureau : Thierry CLEMENCEAU

Tranche horaire 8h-13h

Valérie LANDREAU

Mario PAGNOUX

Sandrine DUPRÉ

Tranche horaire 13h-17h

Michelle MICHONNEAU : Vice Présidente du Bureau

Jean-Marie LESTANG

Guylaine JAGOU

Guinguette Robinson :

3 candidatures pour la location de la zone snack du site de Robinson pour la saison estivale 2026 sont annoncées.

Après contact des différentes candidatures, il s'avère que 1 candidat a été sélectionné pour réaliser une saison dans le nord du département, 1 candidat abandonne le projet.

Le 3ème candidat toujours en lice est présenté, il s'agit de M. Mauget habitant Montendre

Professionnel expérimenté dans la restauration et le traiteur événementiel,

Restauration proposée :

- Grillades
- Salades
- Frites
- Formules estivales simples et conviviales

Boissons :

- Exploitation sous Licence III

Animations et événements :

- Soirées à thème
- Soirées musicales (groupes live, DJ, variétés, années 80, musette selon programmation)
- Animations estivales
- Moments conviviaux autour de la pétanque
- Événements ponctuels selon la saison

La période de location demandée s'étend initialement du 1er mai au 30 septembre 2026

Le conseil répond favorablement à la candidature de M. Mauget.

Les conditions locatives devront être ultérieurement délibérées avec comme principe un loyer maximum de 450 €/mensuel et 1000 € en caution pour le matériel.

Les charges réelles d'électricité étant à rembourser à la commune en supplément.

Fête du printemps :

Programmée du vendredi 28 au dimanche 30 mars 2026, le programme est présenté via les affiches produites par les forains, à savoir.

Le bus de L.E.A :

Le Département de la Charente Maritime souhaite offrir la possibilité d'organiser sur les communes, la venue de deux dispositifs entièrement financés par le Département et la CFPPA, Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie :

- Le bus de L.E.A
- Ma Maison A' Venir

Ces deux dispositifs ont pour objectif d'apporter une écoute, du soutien et une information auprès des Aidants et de répondre également aux problématiques du Grand Age dans le cadre des adaptations possibles pour l'aménagement de l'habitat.

Ces journées à destination de tout public, sont l'occasion pour les administrés de rencontrer également les agents départementaux et notamment la Coordinatrice Autonomie du service Autonomie de la Délégation Territoriale de Haute Saintonge.

De façon générale, les deux véhicules stationnent sur une aire de parking qui permet l'accueil du public sur une journée, couplé à une matinée de marché ou toutes autres animations locales, ces temps de rencontres sont des moments privilégiés pour échanger avec les habitants.

Considérant le manque d'une animation journalière adéquate programmée et l'obligation de se positionner très rapidement, il est décidé de diffuser l'information dès que possible qu'une commune de petite centralité de type Montendre ou Montlieu déciderait de faire venir le dispositif.

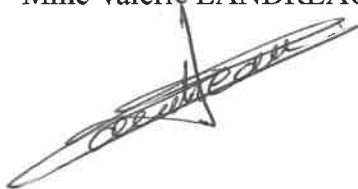
Programmation d'une course cycliste du 26 Septembre 2026

L'association Oranges Mécaniques propose d'organiser une course cycliste sur route « UFOLEP » le samedi 26 septembre 2026. Il est demandé à la commune de coorganiser cette épreuve en apportant une aide logistique et financière à hauteur de 600 €.

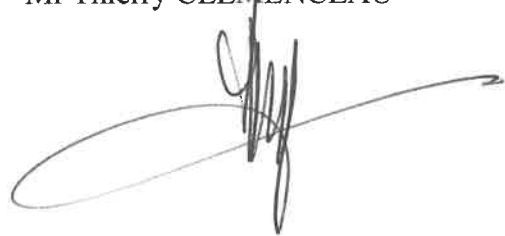
Le conseil répond favorablement à cette demande initiale.

La séance est levée à 18h30

Le secrétaire de séance
Mme Valérie LANDREAU



Le Maire
Mr Thierry CLEMENCEAU



Annexe 1 : LISTE DES NOUVELLES APPELLATIONS DES VOIES

N° voie	Nouveau nom de rue
CR 59	IMPASSE du MOULIN de COMBE
VC 11	ROUTE du MOULIN de JUSSAS
VC 12	RUE des CASSOTIERS
VC 9	ROUTE de CORIGNAC
VC 14	ROUTE de GRAVOT
VC 14	RUE Chez PERRIAS
RD 255 E2	ROUTE de JUSSAS
VC 16	RUE de la LOGE
VC 16	ROUTE des NAVETTERIES
VC 18	RUE du SERPOLET
VC 17	IMPASSE des ALLARDS
CR 39	CHEMIN du FOUR à PAIN
D 730	ROUTE de L'ATLANTIQUE
CR 56	IMPASSE du MOULIN de GOMBAUD
VC 19	RUE du GRAND VRIGNAC
VC 21 et 22	RUE de la MERCERIE
CR 32	IMPASSE de la FONTAINE
VC 16	ROUTE des CHAUMES
VC 6	RUE de la RIVIÈRE
CR 29	CHEMIN de JACQUET
CR 27	IMPASSE de la BOURGEADE
CR 26	IMPASSE de L'ANGLO
CR 24	IMPASSE des ARNAUDS
Chemin communal d'accès à la garderie	IMPASSE du PETIT PONT

RD 256 E1	ROUTE de POLIGNAC
CR 34	CHEMIN des VIGNES
VC 5	RUE du PONT du MAINE
VC 4	RUE de L'ÉGLISE
CR 25	IMPASSE du PONT du MAINE
D 257	ROUTE de BUSSAC-FORÊT
VC 34	IMPASSE des ÉCOLES
D 257	ROUTE de SAINTE COLOMBE
D 730	PLACE DE LA MAIRIE
D 730	PLACE GALAIS
D 730	PLACE DE L'ANCIENNE POSTE
CR 23	IMPASSE du LAVOIR
VC 1	ROUTE de CHEZ PICHET
VC 1	IMPASSE des ROIS
CR 43	IMPASSE de CHEZ PICHET
VC 33	RUE de L'HOUMADE
CR 25	CHEMIN de la SAUZETTE
RD 134	ROUTE de JONZAC
VC 30 et CR 19	IMPASSE du MAT
VC 27	ROUTE de SIMONET
VC 27	IMPASSE CHEZ JAGOUT
CR 70	IMPASSE de la CABANE
CR 44	CHEMIN des PINS
CR 25	CHEMIN de la CONFRERIE
VC 4	PASSAGE du VIEUX-BOURG
	PRES de la CHAPELLE
CR 46	IMPASSE du BEAU SEJOUR